

**ARRÊTÉ MUNICIPAL 2025 – 263 PORTANT DÉROGATION À LA RÈGLE DU REPOS
DOMINICAL DES COMMERCES DE DÉTAIL**

Le Maire de la commune de Panazol,

VU la loi n° 2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques – titre III – chapitre 1er - portant modification du code du travail,

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 novembre 2025 portant sur les ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2026,

VU l'avis conforme du Conseil communautaire de Limoges Métropole rendu par délibération en date du 25 septembre 2025,

CONSIDÉRANT que les dispositions issues de la loi du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques donnent la faculté aux communes de déroger au principe du repos dominical dans la limite maximale de 12 dimanches ;

CONSIDÉRANT l'intérêt, pour la mise en œuvre de ces dispositions, de s'inscrire dans le calendrier coordonné sur le territoire de Limoges Métropole afin de garantir l'équité des conditions d'ouverture sur l'ensemble du territoire et de donner une visibilité tant aux professionnels qu'à la clientèle :

ARRÊTE

Article 1^{er}: Les établissements de commerce de détail (toutes branches confondues) où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, sont autorisés à déroger à la règle de repos dominical des salariés pour l'année 2026 les dimanches suivants :

- Dimanche 11 janvier 2026
- Dimanche 28 juin 2026
- Dimanche 29 novembre 2026
- Dimanches 06 et 13, 20 et 27 décembre 2026

Article 2: Cette dérogation doit s'effectuer dans le respect du droit du travail.

Article 3: Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges, dans les deux mois suivant sa notification.

Fait à Panazol, le 4 décembre 2025



Certifie exécutoire
Reçu en Préfecture
Le 8 DEC. 2025
Publié ou notifié
Le 8 DEC. 2025

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : ARRETE263

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 04/12/2025

Objet : Portant délégation à la règle du repos dominical des commerces de détail

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Libertés publiques et pourvoirs de police - Autres actes réglementaires

Date de télétransmission : 08/12/2025 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Arrêté 265 portant dérogation à la règle du repos dominical.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20251204-ARRETE263-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 08/12/2025